

ventionnée de 3 millions par un vote récent de la Chambre, alors que Marseille est pas un marché lauréat, on pourrait répondre d'abord à M. Trystram que c'est la erreur complète, Marseille recevant des différents points de la Méditerranée de l'Orient des quantités considérables de laines, nous ajoutons que la laine n'est pas le seul article de commerce maritime et que Marseille est en définitive le premier port de France, alors que Dunkerque ne vient qu'après Marseille, le Havre, Bordeaux, Nantes, Saint-Nazaire et Cette.

Il y a plus : si le gouvernement subventionne la ligne de Marseille en Australie, c'est tout simplement à titre de ligne postale, mais nous ne pouvons nous attendre contre toute législation à voir subventionner une ligne purement commerciale, attendu que l'on ne peut embarquer à Dunkerque la maille, les groupes et les colis de valeur qui, obligés de longer toute la Manche, de passer par le travers du golfe de Gascogne, de doubler le cap de la Bretagne et de Portugal, de doubler le détroit de Gibraltar, se trouveraient en retard de douze ou quinze jours sur les navires postaux du monde entier, à moins d'accepter l'usage de l'air.

Ne pouvant compter sur une subvention gouvernementale, la ligne projetée devrait se borner à compter sur le fret normal.

On nous a dit, croyons-nous nous rappeler, que la région du Nord recevait environ 50,000 tonnes de laines par an. Sur ces 50,000 tonnes, combien en vient-il d'Australie ? Pour nous montrer large, accordons un chiffre fantastique, 20,000 tonnes par exemple.

Mais il faut bien admettre que le service qui se propose d'établir devra être au moins mensuel, qu'il sera établi dans les conditions normales des services similaires étrangers. Or, ces services s'effectuent aujourd'hui par des navires de 4,000 tonnes, 12 expéditions par an combleront et au-delà tous les besoins de la région. On nous objectera qu'il sera possible de trouver en Australie d'autres éléments de fret, les navires, les cotons, etc. Qu'on nous donne au moins un chiffre approximatif, ce qui n'a point été fait jusqu'à présent.

C'est pas tout : avant de revenir d'Australie à Dunkerque, il faut y aller, ce nous semble. Les steamers en question devront charger à Dunkerque. De quoi se composera leur chargement, s'il vous plaît ? On nous a parlé de la réunion de quelques uns de ces ports, on dit aller chercher qu'on chargera des navires de plusieurs milliers de tonnes, et véritablement nous ne pouvons pas créer un service qui ait lieu de prendre à son port d'origine des marchandises, serait obligé de se charger de cailloux en guise de lest.

Londres et Anvers possèdent des éléments sérieux de trafic avec l'Australie, ces deux ports ont du fret d'aller et de retour, ils possèdent le meilleur des frets, le fret vivant, le fret émigrant, le fret passager qui se charge, se transborde et se décharge sans que Dunkerque ne possède aucun de ces avantages.

Dans ces conditions, la compagnie qui se chargerait du service en question, naviguant pour ainsi dire à vide à Tally, serait obligée de faire plus cher le transport des marchandises au retour. Les laines coûteraient donc comme par le passé plus cher sur notre marché que sur ceux de Londres et d'Anvers et le but poursuivi ne se trouverait pas atteint.

Nous eussions voulu voir M. Trystram infirmer les observations que nous présentions ici en citant quelques chiffres susceptibles de modifier l'opinion de ce brave homme d'administration honnête de Roubaix, serait venu se prêter à frauder la ville.

Cela est bon pour ceux qui avaient cyniquement hier qu'ils avaient fraudé les droits du fisc. Pour la famille Duthoit, cela n'est pas si bien que ça. L'ailleurs en 1873, M. Brunin avait son cabaret, 800 francs. Aujourd'hui le loyer plus de 20,000 francs. Dans ce cabaret « borgerie », s'écrit-il spirituellement, il paraît qu'on voit assez clair, au moins pour y faire sa fortune.

M. Joseph Inglebert représenté par Me Houze de l'Aulnoit, occupe l'estaminet dit n° 40, rue de l'Alma. Il est locataire de Me Brunin, on lui offre 400 francs d'indemnité sur la demande pressante de Me Houze.

L'orateur éraie son auditoire à plus d'une reprise en parlant avec sa verve connue les bénéfices de son client, dans ce que de l'autre côté de la barre, on a appelé un cabaret borgerie, sait se faire des rentes.

On a ajouté au commerce des petits verres de Me Brunin, on lui offre 400 francs d'indemnité sur la demande pressante de Me Houze.

L'orateur éraie son auditoire à plus d'une reprise en parlant avec sa verve connue les bénéfices de son client, dans ce que de l'autre côté de la barre, on a appelé un cabaret borgerie, sait se faire des rentes.

On a ajouté au commerce des petits verres de Me Brunin, on lui offre 400 francs d'indemnité sur la demande pressante de Me Houze.

L'orateur éraie son auditoire à plus d'une reprise en parlant avec sa verve connue les bénéfices de son client, dans ce que de l'autre côté de la barre, on a appelé un cabaret borgerie, sait se faire des rentes.

On a ajouté au commerce des petits verres de Me Brunin, on lui offre 400 francs d'indemnité sur la demande pressante de Me Houze.

L'orateur éraie son auditoire à plus d'une reprise en parlant avec sa verve connue les bénéfices de son client, dans ce que de l'autre côté de la barre, on a appelé un cabaret borgerie, sait se faire des rentes.

On a ajouté au commerce des petits verres de Me Brunin, on lui offre 400 francs d'indemnité sur la demande pressante de Me Houze.

L'orateur éraie son auditoire à plus d'une reprise en parlant avec sa verve connue les bénéfices de son client, dans ce que de l'autre côté de la barre, on a appelé un cabaret borgerie, sait se faire des rentes.

On a ajouté au commerce des petits verres de Me Brunin, on lui offre 400 francs d'indemnité sur la demande pressante de Me Houze.

L'orateur éraie son auditoire à plus d'une reprise en parlant avec sa verve connue les bénéfices de son client, dans ce que de l'autre côté de la barre, on a appelé un cabaret borgerie, sait se faire des rentes.

On a ajouté au commerce des petits verres de Me Brunin, on lui offre 400 francs d'indemnité sur la demande pressante de Me Houze.

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300; Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos, 300;

Me Jean-Baptiste, 197; Debrance Carlos,